



DESCRIPTION

Chaque année, plus de 3 millions de mètres cubes de terre végétale et de granulats* sont importés en ville pour réaliser des plantations et l'aménagement d'espaces publics. Ces matières premières non renouvelables se raréfient et représentent des coûts économiques et environnementaux croissants du fait de l'éloignement des gisements. En parallèle, des milliers de tonnes de matériaux issus de l'activité de construction/déconstruction, potentiellement recyclables, sont exportés et stockés hors des villes.

La mise en place d'une filière de valorisation des déblais inertes en terres fertiles pourrait être une réponse à ces deux problématiques. A partir d'un diagnostic, un protocole de production de terre végétale allant des opérations de terrassement à la constitution des stocks de terre fertile est élaborée en respectant les caractéristiques pédologiques des matériaux et la vie des sols. L'apport d'amendements et les solutions biologiques mises en œuvre sont adaptées à la nature des déblais. Le

matériau résultant du processus biologique présentent alors les mêmes caractéristiques que les terres végétales : il peut être mélangé avec des matières organiques d'origine végétale, des amendements organiques et/ou des matières minérales.

Ces terres peuvent ensuite être utilisées pour tous les projets d'aménagement nécessitant un support de culture (fosse de plantation, parc urbain, grand paysage, etc.) compte tenu de leurs similitudes techniques (capillarité, composition...)

Ce type de pratique est à privilégier à l'échelle territoriale, lors d'importants chantiers produisant d'importants volumes de terres inertes peu polluées et sous réserve qu'il existe dans la région une demande forte pour les terres végétales produites.

L'entreprise peut être accompagnée par un bureau d'étude spécialisée pour mettre en place ce type de filière.

**source Plante & Cité*

CARACTERISTIQUES

| | |
|-----------------------------------|--|
| <p>Approche technique</p> | <p>Les matériaux doivent être caractérisés en amont de la mise en œuvre de l'action pour adapter la solution biologique au type de terres et de sols. Les déblais sont déposés sur une plateforme de stockage et valorisation, transformés sur place en terres végétales, et réutilisés sur chantier</p> <p>Un pilote est mis en place pour évaluer l'efficacité et la pertinence du procédé. Ce prototype traite un petit volume de déblais à partir des solutions biologiques adaptées et la qualité de la terre végétale produite est vérifiée.</p> <p>Selon les résultats, le procédé peut être élargi à l'ensemble des volumes, l'installation de stockage et de transformation des terres relève alors de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).</p> |
| <p>Approche économique</p> | <p>Pour des volumes importants (> 5 à 10 000 m³), cette pratique est économiquement rentable, elle permet d'éviter des coûts de mise en décharge et de fournir de la terre végétale en aval pour des projets d'aménagement.</p> |
| <p>Répliquabilité</p> | <p>Cette pratique nécessite un volume très important de terre pour être intéressante et rentable économiquement. De plus, une surface foncière importante est nécessaire pour pouvoir mettre en place la plateforme de stockage et de transformation des terres.</p> <p>Concernant le type de déblais, seules les terres fines (passant à 2mm > 50% massique) possèdent un potentiel de valorisation en terre végétale. Un criblage peut être réalisé.</p> |

Ce projet est porté par la FNTF et l'UNICEM avec le soutien de l'ADEME



MATERRIO
RECYCLER ET VALORISER
POUR MIEUX CONSTRUIRE



CARACTERISTIQUES (suite)

Facilité de mise en œuvre

La mise en œuvre de ce type de filière est potentiellement complexe. Elle nécessite d'être accompagnée par des bureaux d'étude spécialisées ou d'avoir des connaissances précises en pédologie et agronomie.

La complexité du modèle économique (adéquation entre offre et demande) rend également cette pratique potentiellement difficile à mettre en œuvre.

Points de vigilance et facteurs de succès

Pour que la terre végétale produite soit commercialisable, il est nécessaire qu'elle soit considérée comme un produit (la terre sort alors du statut de déchets) et doit donc respecter la norme NFU 44 551 et la procédure de sortie de statut de déchets;

La création d'une filière de production végétale à l'échelle territoriale nécessite de s'assurer qu'il existe une demande en terre végétale pour les acteurs à proximité.

ILS L'ONT FAIT

Production de terre végétale sur la ZAC de l'Ecole Polytechnique du Plateau de Saclay



Dans le cadre du grand projet d'aménagement de la ZAC de l'Ecole Polytechnique, l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) a mené une réflexion pour valoriser les limons excavés par les opérations de terrassement. Accompagné par Sol Paysage, un prototype a été réalisé pour produire des matériaux fertiles à partir des déblais inertes, en prenant en compte les spécificités locales et les types de sols. Actuellement, il est envisagé d'utiliser ces terres végétales sur les autres chantiers de l'EPAPS.

Etant donné les résultats concluants du prototype, une réflexion est menée pour identifier les opportunités et les conditions optimales (notamment concernant la concession) de la mise en place d'une véritable filière de production de terre végétale.

Projet Terres Fertiles 2.0 à Saint Fons



Pour répondre à un double enjeu local : la raréfaction de la ressource en terres fertiles et le manque de contrôle et de valorisation des terres excavées, le projet Terres fertiles 2.0 est en cours de déploiement à Saint Fons. Il s'agit de la première plateforme de valorisation et de fertilisation des terres excavées de la métropole de Lyon.

Ce projet est porté par 6 entreprises du paysage de l'agglomération dans le cadre de l'appel à projet l'Appel des 300 ! lancé par le Grand Lyon.

Cette plateforme a pour objectif d'expérimenter à taille réelle la faisabilité de l'amendement des terres. Elle permettra avec l'ensemble des acteurs de la filière de mettre en place un référentiel de bonnes pratiques pour la production de terres végétales.



Bénéfices environnementaux

- Réduction du prélèvement sur la ressource



Bénéfices économiques

- Pas de cout de mise en décharges

Ce projet est porté par la FNTF et l'UNICEM avec le soutien de l'ADEME



MATERRIO
RECYCLER ET VALORISER
POUR MIEUX CONSTRUIRE